

Philippe Madec

L'avenir des lieux

Mesdames, Messieurs,

Pour répondre à votre invitation à réfléchir aux enjeux d'avenir du couple « identité/contexte », j'ai choisi de questionner la notion d'insertion architecturale, notamment l'apparition d'une architecture contemporaine dans un contexte. Cette notion est au cœur des malentendus entre la société et les architectes, et est aussi une clé pour saisir les enjeux contemporains de modernité, tant du point de vue de l'architecture que, plus largement, de la culture.

Vous verrez défiler sans commentaires des images du travail de mon atelier allant des années où je cherchais à comprendre quel monde se donnait dans le lieu jusqu'à aujourd'hui où je m'attache à ouvrir les lieux au monde. Si ces architectures sont différentes les unes des autres, c'est, bien que l'architecture soit une donnée universelle, que les lieux et les sociétés dont elles émanent sont particuliers.

Le complexe assemblage

Dans les textes et sur le terrain, l'insertion d'une architecture en un lieu relève d'une complexe procédure, délicat assemblage des dimensions urbaines, paysagères, techniques et spatiales conjointes à tout projet d'architecture. S'y ajoutent — car l'idée d'insertion reflète la société dont elle émane — les aspects sociétaux, politiques, historiques et culturels, inhérents à la fabrique de l'établissement humain. Mais pas seulement. L'insertion, c'est-à-dire l'apparition dans le domaine public du fruit d'une volonté singulière, possède la féroce capacité à mobiliser le goût et le dégoût, voire le mauvais goût, et à engager les réactions les plus idéologiques. En ce sens, elle condense les errements de notre société qui, à peine sortie du Modernisme, juste douchée de Postmodernisme, fait face à une situation historique sans précédent, née de la prise de conscience de la crise de l'environnement.

Le mot, la chose

En architecture, on ne connaît pas le débat à propos de l'immigration entre « insertion » et « intégration », dans lequel l'insertion est connotée plus avantageusement que l'intégration qui induirait une perte de l'identité originaire. Dans notre domaine, on s'en tient à l'hypothèse qu'une insertion réussie produit une architecture intégrée. Cela dit, l'insertion d'un bâtiment dans un site ne diffère pas de l'arrivée d'un être nouveau dans une communauté. Les rejets d'une architecture nouvelle ou différente s'apparentent à ceux que déclenche l'arrivée d'une personne inconnue, par les mêmes défauts, dont le jugement superficiel sur l'apparence : l'architecture contemporaine est atteinte par le délit de faciès.

Un bref historique de l'idée

Les architectures domestiques anciennes, propres à un pays, s'inscrivaient naturellement dans leurs lieux, sans *a priori* de styles : il suffisait de mettre ensemble le savoir-faire des compagnons, les matériaux existants sur place et le besoin de répondre aux conditions du climat pour que les différences se créent et l'identité perdure. L'insertion n'existe pas comme enjeu ; la relation est naturelle entre l'homme, la bâtisse et son endroit.

À l'opposé de toute tentative d'insertion, l'architecture monumentale se nourrit de style et de force pour manifester la présence de Dieu, du roi ou du seigneur, puis dès le XIXe siècle du représentant de l'Etat ou du chevalier d'industrie. Le changement de style est une valeur en soi, preuve du mouvement de l'histoire. Lorsque Bramante, fin Renaissance, déjà maniériste, intervient dans une église gréco-romaine, il produit une œuvre décalée dont la présence ravit toujours. Le style marque la différence, comme à la création de l'Académie d'Architecture (1671) que Louis XIV engage à la création d'un style français pour résister à l'explosion du style baroque.

Vient le néo-classicisme nourri de l'Antiquité grecque et romaine, qui annonce la liberté formelle : pour Jacques-François Blondel, « le goût importe autant que la règle ».

L'époque napoléonienne puise en Italie et en Egypte et ouvre un XIXe siècle pittoresque, qui culmine dans une apothéose éclectique. Prosper Mérimée et Viollet-Le-Duc y valorisent les styles des régions, notamment de l'architecture rurale, tout en créant la Caisse des Monuments Historiques, chevillant ainsi dès son origine l'idée de protection du patrimoine à la notion de style.

Mais par un effet pervers, les styles régionaux, enfin répertoriés, s'échappent de leurs lieux. Ce qui autorise l'émergence des architectures balnéaires, charme incontestable de La Baule, Dinard ou Biarritz, ou la liberté de style des premiers lotissements qui suivent l'exode rural. Avec fierté et nostalgie, le savoyard fait son chalet, l'homme du nord sa maison en brique, etc., et le pauvre sa maison de bric et de broc. Le législateur n'est pas regardant ; d'ailleurs ce n'est pas un souci.

Survient le Modernisme, effectif des années 20 aux années 60. L'architecture et l'urbanisme sont alors situés en rupture historique, osent proposer une alternative à la ville et à l'architecture traditionnelles : il ne s'agit pas d'amender les formes anciennes de l'établissement humain, mais d'engager leurs remplacements. Leurs valeurs sont données comme universelles et en viennent à produire un style universel, le « style international » des grands immeubles blancs. Malgré l'apport incontestable des fondateurs de la ville et de l'architecture modernes et, malgré les services rendus, l'histoire ne garde de l'architecture moderne que les traces d'un échec, que les errements de la reconstruction de l'Europe.

Dès les années 60 commence le Postmodernisme, au cours duquel architectes et urbanistes vont recouvrer les valeurs historiques écartées par les modernes. Le modernisme s'était développé sur la table rase ; le post-modernisme rappelle que l'architecture est petite-fille de l'histoire, fille de la ville, et qu'à cela il n'y a pas d'alternative. Le modernisme se nourrissait de l'invention de l'espace abstrait ; le postmodernisme rappelle la civilisation, la cité, le corps et la culture populaire. Les architectures modernes posées sur leurs pilotis sont reproduites sur toute la planète ; les architectures post-modernes retrouvent la différence des villes et des histoires et les

valeurs particulières des sociétés et des géographies. Au style international, blanc et pur, suivent les styles régionaux voire locaux ; ressortent les signes et symboles. Le recours au contexte urbain est décisif, l'idée que la civilisation est urbaine en lieu et place de la civilisation industrielle s'ancre dans les esprits et les actes du quotidien.

Le déploiement de l'idée de protection

Le recours postmoderne à l'histoire se nourrit et conforte la politique patrimoniale très structurée en France, qui a permis d'éviter un certain nombre de catastrophes pendant la période moderniste. Politique patrimoniale qui a sans cesse étendu son domaine de protection, passant d'un élément d'architecture, à une bâtisse, puis au périmètre de 500 mètres autour de la bâtisse, puis par la notion de co-visibilité à un territoire plus étendu, pour passer à la protection des sites et des paysages.

La valorisation du paysage

La seconde moitié du XXe siècle voit aussi la notion de paysage prendre sens comme figure du patrimoine bâti ou naturel partagé, et comme possibilité de projet, l'origine de l'Ecole de Paysage de Versailles datant de l'ère gaullienne. Les premières grandes œuvres des nouveaux paysagistes dont les projets sont toujours issus des lieux apportent la compétence indispensable à la conception de la ville contemporaine et à la réhabilitation de la ville moderne.

Le volet paysager du permis de construire

Cet appel à l'histoire, à la ville et au paysage prend corps dans les textes de loi, surtout dans la loi sur le paysage avec la création du volet paysager du permis de construire. Ce volet est une avancée qui tient en ce que le demandeur d'un permis de construire et son concepteur sont mis en demeure de comprendre que leur demande ne se limite pas à la parcelle. Par les effets de la vue, de la topographie, du volume et du végétal, elle appartient à la dimension plus étendue du paysage, ce bien partagé. Le volet paysager manifeste l'importance de l'enjeu d'insertion, l'instrumentalise¹, le met au centre même de la procédure qui lie tous les partenaires de l'acte de bâtir.

Du contexte au lieu

Il allait de soi que la sortie de l' « utopie » des modernes permettrait de retrouver la réalité, l'homme dans sa véritable situation, et non plus envisagé comme « un être nouveau face à un avenir radieux ». L'homme occidental redécouvre finalement combien, malgré ses imperfections, le monde est beau. Il en découle une conception particulière du temps : on a valorisé le « ici », on lui associe le « maintenant ». Le « *hic et nunc* » romain est rajeuni dans le goût postmoderne pour le présent, l'instant, l'immédiat, la mode.

Les apports de la culture

De tout temps ce que l'architecture manifeste est nourri des autres champs de la culture. Dans le cas présent : de la philosophie, surtout la phénoménologie qui a ouvert la pensée aux questions de l'existence, de l'habité, puis de l'existentialisme qui a sorti la

question de l'existence de la seule métaphysique pour l'ouvrir au politique ; de la psychanalyse qui place l'individu et le corps au centre de l'expérience existentielle ; de la poésie qui dès les années 50 force le passage vers le réel, s'attache à « *constater l'univers* »² ; de l'anthropologie et de l'ethnologie qui tisse les liens entre la conception de l'espace et une société³, etc. Dans le monde de l'architecture et de la ville, des théoriciens nourris de ces approches prennent le relais des fondateurs du post-modernisme, surtout Christian Norbert-Schulz qui rappelle le génie du lieu⁴. Pendant ce temps, les héritiers des modernes ne se taisent pas. Kenneth Frampton replace les modernes dans le bain de l'histoire au travers du Régionalisme critique⁵. Il propose que la topographie, le contexte, le climat, la lumière, la tectonique et le tactile s'interposent entre la civilisation universelle (ce que nous appelons la mondialisation) et les éléments issus d'un lieu donné.

Le lieu, la panacée

Le retour au lieu fut l'événement. Le lieu est devenu l'endroit de toutes les solutions, la panacée : le terrain de l'extase, la place de tous les projets, l'occasion de tous les présents, l'opportunité d'une meilleure politique, la condition d'une vie préférable, la place de l'art pour les artistes nombreux adeptes de l'*in situ*, et donc la situation dans laquelle juger d'une architecture...

La Règle

La position française est tranchée : un bâtiment doit s'insérer harmonieusement a) dans un voisinage : les abords immédiats de la parcelle où elle s'installe ; b) dans un

paysage : l'alentour élargi où elle apparaît ; c) dans une culture : celle du lieu, de la région ou du pays. Toute volonté d'insertion suppose un contexte préexistant (je sens bien le pléonasme), et demande une attitude déférente vis-à-vis de lui, l'envie de ne pas lui porter atteinte. Quand le contexte se donne, c'est un paysage ; il préside, et dans le même temps nous le construisons. Comme le paysan ne sait pas qu'il fait du paysage, souvent, celui qui construit pour lui-même ne sait pas qu'il y participe.

Le Projet d'insertion : un projet de continuité

Le projet d'insertion propose la mise en présence d'un état ancien et d'un état à venir. C'est d'abord un projet de continuité, de relation, de développement historique et spatial, qui se lit dès la mise en place du projet dans sa parcelle, se référant ou non à la disposition du bâti voisin, pas seulement à la géométrie propre à la parcelle, dialoguant, même au centre de sa parcelle avec l'espace public qu'il sert à déterminer.

La volumétrie poursuit cet échange. Elle est affaire de forme et d'échelle, c'est-à-dire de rapport, de relation, de proportion entre l'architecture à construire et le contexte. La possibilité ou à l'impossibilité de dialogue et d'échange équilibré des volumes dans le paysage se pose là.

La relation au sol marque particulièrement le rapport général d'une conception à son contexte. Le sol est la valeur commune par excellence, la continuité banale à la force du pied. Au plus près le bâtiment se trouve de lui, au plus près se trouve-t-il du monde alentour.

Les matériaux et la teinte peaufinent l'échange. Ils ont la capacité à dévaloriser ou à valoriser une forme, un volume. Si les matériaux et les couleurs présents dans

l'architecture traditionnelle vont de soi, rien a priori ne peut interdire l'emploi de tel ou tel matériau ou couleur, si ce n'est le manque de capacité à dialoguer.

Enfin avec le végétal, s'il ne sert pas de cache-misère, toutes les strates sont alors aménagées. Il est à la fois une part du fond et un morceau des abords.

Et enfin, l'élégance, et l'absence d'idée préconçue

Tous ces outils ne sont rien sans une réelle envie de les mettre en œuvre, sans la sensibilité au monde nécessaire pour comprendre et agir dans le monde, et ainsi arriver à la solution élégante — pour reprendre l'adjectif préféré des scientifiques écologues lorsqu'ils ont trouvé une solution qui ménage tous les paramètres. Admettons aussi que, pour arriver à une solution, mieux vaut ne pas partir avec elle ; mieux vaut s'attendre à tout, n'attendre rien, laisser venir le monde en son lieu.

Les insuffisances de la formation architecturale

Et pourtant, l'architecture contemporaine, même conçue dans l'ambition d'une insertion, peine à être acceptée. La difficulté d'obtenir des architectures intégrées tient à un certain nombre de facteurs, dont l'insuffisance de formation architecturale.

Chez les instructeurs

Si dans les agglomérations structurées, l'instruction du permis de construire est le fait d'architectes et ingénieurs, la situation typique fait appel à des fonctionnaires de l'Équipement que l'État ne forme pas en fonction de l'importance de leurs tâches. Incapables d'instruire le volet paysager du point de vue de la qualité, par manque de

temps et de renseignements, ils en font une gestion comptable et réglementaire : y a-t-il le bon nombre de pièces et les bonnes indications dans les plans ?

Chez les pétitionnaires : une affaire de goût

Pour le pétitionnaire, si les aspects réglementaires, techniques, fiscaux et financiers du permis de construire sont peu sujets à discussion, sauf juridique, la dimension architecturale et paysagère est à débattre. Il pense avoir son avis, et pourquoi pas raison, sur une matière qui ne relève pas de la science, mais — pense-t-il — de l'opinion, car le sujet a été déplacé dans le champ brûlant du subjectif, du style et des couleurs.

Chez les élus

L'insuffisance de formation des élus en matière d'architecture est légendaire. Déjà au XVIIIe siècle, Etienne Louis Boullée la dénonçait. Et il ne savait pas que les maires signeraient les permis de construire. Pris entre l'Etat qui cherche à éviter les recours trop onéreux et ses électeurs qui ne veulent faire que ce qui leur plaît, l'élu trouve difficilement sa place, même conseillé par les CAUE, les architectes conseils et consultants. On voit la tendance générale à laisser construire une médiocrité passe partout.

Chez les architectes

L'insertion, alors que la loi l'engage, ne fait pas l'objet d'un accord parmi les architectes. Pour les anciens, ça n'était pas un sujet. Chez les plus jeunes, le slogan « Fuck the context » de Rem Koolhaas résonne haut et fort. En outre, la formation dispensée privilégie les mécanismes de la création plutôt que la prise en considération

du contexte, la connaissance de tous ses aspects : société, climat, usages, topographie, histoire, matériaux, formes, styles, etc. Il existe des enseignements nourris de l'esprit du lieu, mais minoritaires. Ainsi la majorité des architectes ne sont pas formés au projet d'insertion : la faiblesse de leurs volets paysagers en atteste.

Les errements de la culture contemporaine : le goût du même

La difficulté d'accepter la réalisation d'architectures contemporaines, même intégrées, résulte aussi de quelques chausse-trappes de la culture actuelle.

Le goût pour l'histoire a nourri le concept d'insertion soit, dans le meilleur des cas, de la volonté de connaître les forces à l'œuvre en un lieu, soit de la référence aux styles historiques et régionaux soit, dans le pire des cas, de la référence à ce qui est antérieur, pas forcément ancien, mais surtout déjà là. Et quand on a le goût de ne pas faire de vague, le mimétisme apparaît comme la solution. Pourtant le mimétisme est l'inverse d'une insertion. C'est surtout l'arrêt de la culture. C'est l'impossibilité du dialogue, car deux paroles qui disent les mêmes phrases ne se parlent pas. C'est la peur de l'autre, et même la peur de soi comme autre.

Une vision angélique et patrimoniale du monde déjà là

Penser que tout ce qui est antérieur est forcément porteur d'une qualité est une perversion de la protection qui s'appuie sur une vision angélique du monde déjà là. Quand les postmodernes retrouvent le monde comme condition de l'architecture, ils le trouvent plus beau que celui qui était proposé par l'utopie et de son subalterne, la création. D'où la méfiance pour le nouveau et pour l'œuvre.

Harmonie et H.Q.E.

En outre on généralise le concept d'harmonie, comme dans la cible 01 de la HQE qui vise à une « *relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat* ». Ce recours part du présupposé que tout environnement mérite que l'on s'harmonise à lui. Comme si une conception romantique de la nature avait pris le pas sur l'idée d'environnement. Que faire quand l'alentour est sans qualité ? Et, dans ce cas, comment prendre en compte la cible 10 traitant du confort visuel et de la « *relation visuelle satisfaisante avec l'extérieur* » ? Doit-on masquer l'alentour ? Doit-on produire une architecture sans valeur esthétique ? Il est vrai que l'idée a fait son chemin qu'une architecture pour être environnementale devrait ne pas apparaître comme une œuvre.

La valorisation de l'instant présent et l'absence de progrès et d'avenir

L'insertion est nourrie de la conception récente du temps, c'est-à-dire : l'instantanéité du présent. Ainsi le contexte n'existe qu'au moment de la conception : état physique et culturel du contexte au moment d'instruire le permis. On assiste à une fossilisation du lieu, qui est la preuve d'une paresse du jugement. S'opposer à l'architecture contemporaine revient à décréter une mort de la culture, ce que seules les sociétés totalitaires pourraient imposer. Le postmodernisme n'a pu mettre en avant le présent immédiat qu'après avoir condamné le progrès et l'avenir, deux notions qui — il est vrai — par les excès de leurs emplois, avaient produit des effets dramatiques pendant le modernisme. Toute insertion d'une architecture contemporaine est confrontée à ce déni du progrès et au refus d'une interrogation sur l'avenir.

La survalorisation de l'image

Ce qui se joue actuellement dans l'insertion d'une architecture est de l'ordre de l'apparent, à l'unisson de l'engouement pour l'image plutôt que l'espace, pour le signe plutôt que la durée. C'est dans ce pur attachement à l'apparent, que le style se retrouve au centre des questions posées par l'insertion. La tentative de démonstration de la validité de tous les styles a aidé à la fin du style international, mais a aussi repositionné le style comme fondement de l'architecture. Or, aujourd'hui, il n'y a plus de courants d'architecture, plus de style, sauf personnel. Aussi le recours au style, y compris dans les règlements d'urbanisme, ne renvoie pas à notre condition contemporaine, mais à la seule tentative nostalgique de protection des styles.

Façadisme, disparition, discrédit de l'architecture, nivellement des valeurs

Je pourrais parler du façadisme, maintien de la façade d'un bâtiment ancien tout en démolissant ce qu'il y a par derrière. Parler d'une certaine esthétique de la disparition, par laquelle on enterre les projets, ou les camoufle, ou les masque de végétation. Parler d'un certain discrédit de l'architecture hérité de l'échec des modernes. Parler du nivellement des valeurs, très sensibles dans la perte du sens collectif et l'effacement des valeurs communes...

Identités et mondialisation

Le goût du même, la vision angélique et patrimoniale du monde déjà là, la valorisation de l'instant présent, le déni du progrès et de l'avenir et la sur-valorisation de l'image

répondent à la situation contemporaine de mondialisation des échanges et de la culture. Situation qui encadre toute quête identitaire. Quête qui, chez ceux qui ne font pas l'effort de la culture, des passerelles et des ponts, mène à un repli dans le lieu, par peur. Le lieu plutôt que le lien. Repli même dans la HQE qui repose sur le principe d'un extérieur malade de pollution, qui engage à ne pas le dégrader davantage, et propose de créer un intérieur sain, isolé et protégé du dehors par la technique.

Il nous faut maintenant ré-interroger la modernité !

Telle que pensée à ce jour, l'insertion physique d'une architecture s'opère dans un lieu réduit à un alentour figé dans l'instant, et non pas dans un contexte, c'est-à-dire non pas dans une société en mouvement, ni une histoire à l'œuvre, ni une culture vivante, ni un lieu qui ouvrirait la porte sur le monde. L'insertion sert une politique patrimoniale, de préservation qui augure l'immutabilité du déjà là plutôt que la riche rencontre de la tradition et la modernité. Pourtant parce que les problèmes que pose l'insertion concernent essentiellement les architectures contemporaines, la conception actuelle (patrimoniale) de l'insertion interroge d'abord la modernité, selon un mode négatif.

La nouvelle insertion (1)

Ainsi il revient au bâtiment à construire en un lieu à prendre les données issues du lieu. On n'évoque jamais la réciproque : c'est-à-dire la capacité d'un lieu à faire siennes des données émergent du temps présent. Pourquoi ne pas invoquer la capacité des manifestations du passé à accepter le venue d'événements du présent, siège même de l'avenir ? Sans doute parce qu'aujourd'hui opérer un changement provoque une peur

directement liée à ce que l'avenir n'est pas proposé comme radieux, mais comme difficile. Notre monde n'est plus moderne, ni postmoderne. Nous sommes entrés dans une ère que nous ne savons pas nommer, face à la crise de notre planète. Soudain ce qui va de soi, ce à quoi l'on ne réfléchit jamais dans le but d'une action : les êtres, la vie, un monde fait pour cela, se trouve au centre, mais placé sous l'éclairage orageux de la menace qui provient de nos propres actions. La communauté des hommes propose le développement durable pour tenter de résoudre la crise de l'environnement et de la planète en général. Dès le *rapport Bruntland de 1987 « Our Common futur »*, la question de l'étreinte du monde et du futur est reposée, enfin face à un horizon éthique.

Voyons quelques faits

En Antarctique, « une hausse des températures de l'air, de l'ordre de 2°C à 3°C a effectivement été enregistré au cours des cinquante dernières années »⁶. « Des espèces de poissons tropicaux africains apparaissent en Méditerranée, et sur les côtes françaises arrivent les barracudas. Les terres de plusieurs pays du Sahel reverdissent depuis plusieurs années »⁷. Il a fait chaud cet été. La floraison des pommiers est avancée de 15 jours. Le début des vendanges à Châteauneuf-du-Pape est avancé d'un mois, passant au 1er septembre. Il a fait trop chaud cet été L'incidence sur des personnes âgées a été catastrophique...

Quelque chose se passe...

Quelque chose se passe... à notre niveau et dans le monde... Et ce qui se passe permet de prendre conscience de notre situation et finalement d'engager le désir d'une relation plus sereine avec la planète.

Le développement durable

Le monde se mobilise pour le développement durable, pourtant le petit monde de l'architecture tergiverse. De leur hésitation les architectes sortiront en réalisant que la HQE (pourtant critiquée plus tôt) renouvelle le projet d'établissement humain. Cette façon de penser et de faire l'architecture et la ville n'est pas un simple apport technologique ; elle offre la possibilité d'une nouvelle architecture engagée. Que le monde des architectes le veuille ou non, le développement durable est à l'œuvre sur le terrain et dans les mentalités, façonnant la société par laquelle ils sont appelés à travailler. Va-t-on encore assister à un décalage entre la société et les architectes au moment même où la question de l'environnement, donc des établissements humains, se pose avec une acuité historique jamais dépassée ? Ce serait inepte.

Le tout patrimoine

Revenons à l'insertion. Elle est liée au patrimoine. Qui lui aussi change. Les villes, les forêts, les maisons, l'eau, les monuments, l'air, la vie et les êtres eux-mêmes sont devenus patrimoine mondial. Alors, si la protection garde encore un sens, sa fonction se noie graduellement dans un patrimoine sans contour et perd sa raison d'être au fur et à mesure du développement d'un urbanisme consensuel et environnemental. Dans cette extension, le devoir d'avenir prend autant de sens que le devoir de protection. Si nous

n'agissons pas pour préserver notre possibilité d'avenir, les traces de l'histoire ne seront pas préservées. Je pourrais évoquer les inondations, les pluies acides, les incendies qui, nés des nouvelles conditions climatologiques, portent atteintes au patrimoine. Plutôt que de nous en tenir aux faits connus de tous, voyons les enjeux.

Développement durable et culture

Les trois piliers du développement durable sont le social, l'économique et l'environnemental. Les approches contemporaines qui prévalent sont scientifiques, techniques et technocratiques. Le rôle de la technique prévaut dans la résolution de la crise en cours. Il y en a une expression claire dans la mise au point des quatorze cibles (HQE), car au moment d'engager la « chose bâtie » dans la dimension environnementale, c'est vers le monde de la technique plutôt que celui de l'architecture que le politique et l'administration se sont tournés. Cette situation a fait de la culture le parent pauvre ; elle est quasiment oubliée. Or, on ne peut pas penser l'établissement humain à partir d'une approche strictement technique. Les architectes, les urbanistes, les paysagistes, savent d'expérience quotidienne que le passage au réel des idéaux les plus élevés dépend des conditions de leur réalisation. Et ces conditions toujours situées appartiennent à la culture. La culture n'est plus le cadre de réalisation des idéaux, mais la condition même de leur passage au réel.

Du lieu à l'environnement ; au-delà du lieu

Nous n'habitons plus seulement les lieux, nous partageons la terre. Nous ne sommes plus protégés dans nos horizons, nous savons que ce qui est au-delà de l'horizon nous

concernent, même si en France on croit parfois que les nuages radioactifs s'arrêtent à nos frontières. Les soucis de nos voisins sont nos soucis ; leurs respects ou non du protocole de Kyoto nous concernent. Nous n'habitons plus seulement les lieux, nous habitons le climat. Et ce n'est pas le climat de nos anciens, face auquel il suffisait d'une architecture traditionnelle, passive pour nous protéger du climat. Le développement durable, c'est tout sauf le retour au bon vieux temps. Nombreux sont ceux qui disent que l'architecture traditionnelle répond aisément aux enjeux de l'écologie. Cela est vrai pour des dispositions simples, mais pas pour celles si complexes issues de la ville métropolitaine.

Architecture traditionnelle et environnement

Il nous faut agir pour tenter la maîtrise du climat et proposer des architectures actives. Passer d'un pouvoir de destruction à un pouvoir de maintien, de reconstruction si possible. Si l'insertion reste un enjeu réel, cohérent avec les besoins de protection actuelle, il ne s'agit plus seulement d'insérer une architecture compatible avec le contexte seulement localisé ; plutôt d'insérer en un lieu une architecture compatible avec les enjeux de l'environnement, c'est-à-dire une architecture qui porte en elles et sur elles les caractéristiques formelles et techniques de sa conception environnementale. Je pourrais ici vous parler des incohérentes des textes réglementaires qui tentent de rapprocher architectures traditionnelles et techniques environnementales, comme dans la vallée de la Maurienne où l'on propose de maintenir les toitures traditionnelles tout en autorisant les panneaux solaires, alors que l'orientation dans les vallées et les pentes de toits ne correspondent pas aux conditions techniques de la technologie solaire ; dans

le même ordre de désordre, se trouve l'exemple des chauffe-eau solaires sur l'île de la Réunion où l'enjeu principal est de prendre la plus belle vue, parfois au détriment d'une bonne orientation. Ceci fait que les chauffe-eau solaires installés sur les toitures selon la meilleure exposition sont souvent dans une géométrie contradictoire avec celle de la maison, jusqu'à se retrouver à cheval sur le faîtage ; des matériaux rejetés au nom du goût, alors que cette procédure contre la loi rejette des matériaux exemplaires du point de vue de l'environnement⁸.

Architecture contemporaine et environnement

L'architecture contemporaine a, par sa liberté de forme et son origine moderne dans l'innovation technologique, une grande capacité à intégrer les dispositions nécessaires à la résorption de la crise environnementale, tout en héritant des savoirs ancestraux. La conception environnementale s'appuie sur un arsenal de dispositifs nouveaux et performants : les brise-soleil, la double peau, la sur-toiture, les serres, les oriels, les vérandas, les débords de toitures ; les cheminées solaires, les tourelles ; des matériaux écologiques et performants : le bois, les briques épaisses, toutes les composantes issues de la terre, les capteurs solaires, des panneaux photovoltaïques, les éoliennes, les piles photovoltaïques. Mais cela ne s'arrête pas là. Comme la conception environnementale change l'architecture, et parce qu'il y a une relation étroite entre forme de la ville et types architecturaux, nous assisterons aussi à une modification de la conception urbaine. Par exemple le retour à la densité ... Par exemple : le retour aux tours, le traitement des eaux de surface, les orientations, le soleil, etc. Que faire des villes existantes de ces villes si consommatrices ?

Les conditions du changement

Nous pouvons faire un pari sur l'avenir : la société partageant avec nous ou nous avec elle, l'ambition de résorber la crise environnementale dépassera le conservatisme des positions passées, et résorbera le fossé entre culture populaire et culture savante. Il faudra que les architectes ne manquent pas l'occasion de redonner du sens à leur métier ou alors, parce que le travail se fera, il le sera par de nouveaux spécialistes, issus de la culture technique. Qu'ils aident à passer de la seule relation esthétique à l'espace à une nouvelle relation à la fois esthétique et éthique. Qu'ils admettent qu'ils ne sont plus des artistes mais des hommes du politique, acceptant de partager leur autorité avec la société qui les y invite.

La nouvelle insertion (2)

Longtemps, on pensa que le monde des hommes était pris dans une expansion infinie. Progrès de la science et des techniques, théorie de l'expansion, développement économique, certitude d'une exploitation sans fin des ressources naturelles : toute l'idéologie menait à cet enthousiasme ; délire, diagnostiquera-t-on. L'histoire récente a délivré une autre vérité. Nous savons depuis Hiroshima que nous vivons dans un monde fini. Le monde terrestre se déploie à l'intérieur d'une totalité, et nous donc. Nous ne sommes pas en expansion, même si notre nombre augmente, même si l'inflation de l'économie existe ; nous sommes en insertion, à l'intérieur d'un monde connu, au cœur d'une histoire dont le dessein se donne. Chaque venue au monde n'élargit pas le monde, mais lui confère plus de densité, et — nous le savons — plus de gravité. C'est un peu

plus d'humanité chaque fois ajoutée à la sphère de notre existence. Ainsi l'insertion d'une architecture ne se pose plus principalement vis-à-vis du lieu mais vis-à-vis de l'environnement. Non plus seulement dans les lieux mais sur la terre.

Nous sommes face à une œuvre difficile : agir pour sauvegarder la possibilité d'un établissement humain sur terre, tout en gardant un devoir de mémoire. Il nous faut désormais insérer demain dans aujourd'hui, insérer l'avenir, inscrire l'avenir au programme des lieux.

1 - L'article R421.2 du code de l'urbanisme précise la composition d'un dossier de permis de construire. Le dossier joint à la demande de permis de construire comporte [...]

- une ou des vues en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au terrain naturel à la date du dépôt de permis de construire et indiquant le traitement des espaces extérieurs ;

- deux documents photographiques au moins permettant de situer le terrain respectivement dans le paysage proche et lointain et d'apprécier la place qu'il occupe. Les points et les angles des prises de vues seront reportés sur le plan de situation et le plan de masse ;

- un document graphique au moins permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans l'environnement, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et des abords. Lorsque le projet comporte des arbres de haute tige, les documents graphiques devront faire apparaître la situation à l'achèvement des travaux et la situation à long terme ;

- une notice permettant d'apprécier l'impact visuel du projet. A cet effet, elle décrit le paysage et l'environnement existants et expose et justifie les dispositions prévues pour assurer l'insertion dans ce paysage de la construction, de ses accès et de ses abords [...]

2 - TORTEL Jean in les « *Cahiers du Sud* » numéro 283.

3 - Notamment : BERQUE Augustin, *Le Japon, Gestion de l'espace et changement social*, éditions Flammarion, Paris, 1976, et *Du geste à la cité, Formes urbaines et lien social au Japon*, éditions Gallimard, Paris, 1993

4 - NORBERG-SCHULZ Cf. Christian : *Genius loci* 1981, *Habiter, vers une architecture figurative* 1985, *L'Art du lieu* 1996.

5 - FRAMPTON Kenneth, *Histoire critique de l'architecture*, éditions Philippe Sers, Paris, 198...

6 - POSTEL-VINAY Olivier, Les pôles fondent-ils ?, in *La Recherche*, rubrique « Courrier », n°358, novembre 2002, page 42.

7 - MALET de Caroline, *Effet de serre : à qui profite l'incertitude ?*, in *Le Figaro* du vendredi 20 septembre 2002

8 - Extrait du Journal Officiel du 18/10/1999, page 6085 (Urbanisme – permis de construire – délivrance – matériaux utilisés – réglementation) : « *L'article L 123.1 du code de l'urbanisme prévoit notamment que les plans d'occupation des sols peuvent déterminer les règles concernant l'aspect extérieur des constructions. Ils peuvent aussi réglementer l'aspect des matériaux. Le permis de construire vérifie le respect des règles applicables à l'aspect des constructions mais ne peut être refusé en raison de la nature même des constructions, ou comporter des prescriptions concernant celle-ci. Dans ces conditions, les services de l'Etat associés à l'élaboration ou à la révision des POS, conformément aux articles R 123.4 et suivants du code de l'urbanisme, interviendront pour empêcher l'introduction dans le POS de dispositions relatives à la nature des matériaux.* »